

MASE AWARDS MMG

Edition 2024

REGLEMENT DU CHALLENGE

OBJECTIFS

Valoriser les initiatives novatrices et les bonnes pratiques dans les domaines Santé Sécurité Environnement.

PRINCIPE

Les MASE AWARDS sont ouverts à tous les adhérents de l'Association MMG (Entreprises Utilisatrices et Entreprises Intervenantes). Le dossier de candidature sera déposé auprès de l'Association régionale. Tous les domaines peuvent être abordés : Santé, Sécurité, Environnement, sur les plans techniques, managériaux, organisationnels...

CONDITIONS DE CANDIDATURE

La candidature doit concerner un dossier terminé.

Les dossiers doivent être libres de droit afin de favoriser la diffusion des bonnes pratiques et concourir à l'amélioration des performances.

Les entreprises ayant déjà candidaté lors des éditions 2019 et 2022 peuvent recandidater avec le même dossier, à l'exception des 4 lauréat(s) des éditions 2019 et 2022.

Les entreprises ayant candidaté dans une autre région ne peuvent pas candidater avec le même dossier.

Une seule candidature par entreprise/agence (périmètre MASE)

EVALUATION DES DOSSIERS

Etape 1 : Candidature (du 07.11.2023 au 12.01.2024)

Les entreprises peuvent candidater du 07 novembre 2023 au 12 novembre 2024 23h59. Les candidatures sont envoyées au MMG à dimalta@giphise.com. Un accusé de réception vous sera envoyé.

Etape 2 : Présélection (du 15.01.2024 au 31.01.2024)

Tous les dossiers de candidature déposés sont étudiés par un jury indépendant (voir chapitre suivant). Chaque membre du jury note individuellement chaque dossier, puis une note moyenne leur est attribuée.

Les quatre dossiers ayant obtenus les meilleures notes seront sélectionnés pour l'étape 2.

Etape 3 : Vérification et Visite terrain (du 31.01.2024 au 01.03.2024)

Les entreprises sélectionnées lors de la deuxième étape sont rencontrées et leur projet sera étudié afin de mesurer et d'évaluer son impact. Cette partie sera réalisée par des membres du jury et un représentant de l'administration MMG. Cette rencontre aura également pour but de préparer le tournage des vidéos (étape 5)

Etape 4 : Validation finale (du 04.03.2024 au 08.03.2024)

Le jury valide les dossiers retenus suite aux étapes 2 et 3.

Etape 5 : Tournage des vidéos (du 11.03.2024 au 31.05.2024)

Le MMG et son prestataire vidéo réaliseront des tournages au sein des 4 entreprises sélectionnées. La vidéo sera offerte à chacune des 4 entreprises. Son utilisation ne sera autorisée qu'après l'AG MMG 2024.

Le cahier des charges des vidéos :

- Durée : 1'40''
- Format : mp4
- Codec : H264
- Bit rate : 10 000 kbit/s

Etape 6 : Présentation lors de l'Assemblée Générale en juin 2022

Les entreprises retenues présentent leur dossier aux adhérents présents lors de l'Assemblée Générale.

A l'issue de la présentation, les adhérents votent pour un seul dossier.

Le dossier ayant obtenu le plus grand nombre de voix est désigné premier prix du MASE AWARDS 2024. Les autres dossiers seront également récompensés (2^{ème} et 3^{ème}).

La remise des prix est faite par le président de l'association du MMG lors de l'Assemblée Générale

COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé :

- Du Président de l'association MMG
- Des 4 Présidents des Comités Techniques
- Du Délégué Général de l'association
- Des représentants des partenaires du MMG (France Chimie Méditerranée, OPPBTP, ...)
- 5 représentants des Entreprises Intervenantes (sur la base du volontariat)

Nota : Une entreprise représentée dans le jury ne peut pas déposer de candidature.

ETHIQUE / IMPARTIALITE

Les MASE AWARDS sont organisés par l'administration du MMG. L'administration est garant de l'impartialité et de l'équité dans le traitement des candidatures. L'administration MMG est libre d'adjoindre au jury toute personne ou éléments qu'il juge nécessaire pour faciliter le déroulement des délibérations.

VISA

Date :

Nom prénom du dirigeant de l'entreprise :

Signature et tampon de l'entreprise précédés de la mention « lu et approuvé »